
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 21 novembre 2018 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Josée Poirier, chef de division Division des Sports des Loisirs et du Développement Social
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens

M. Martine Dandenault, commandante du poste 20 du Service de police
M. Simon Durocher, commandant du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 38. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 24, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

Aucune demande.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

1133, rue Sainte-Catherine Ouest (40.16) : aucune intervention

CA18 240572

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 21 novembre 2018 en ajoutant le point suivant :

40.24 Approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du permis, la réalisation des travaux illustrés aux documents préparés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, déposés le 25 juillet 2018 à l'arrondissement Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 975, rue Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA18 240573

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240574

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1185237065

CA18 240575

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1185237066

CA18 240576

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1182701002

CA18 240577

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par cinq organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les catégories de reconnaissance des 5 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, et ce, jusqu'au 18 mars 2023 :

ARC Aînés et retraités de la Communauté	C
Clinique Droits Devant	B
Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes (GEIPSI)	B
Société écocitoyenne de Montréal	A
Association des chasseurs et pêcheurs de Montréal Sainte-Marie inc.	Aucune

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1184951011

CA18 240578

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240579

Autoriser la prolongation du contrat de gré à gré avec COFORCE inc, pour une durée d'un an, à compter du 15 février 2019, pour l'entretien sanitaire du tunnel Champs de Mars et autoriser une dépense maximale de 46 350 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240028 adoptée à séance du 13 février 2018, accordé un contrat à COFORCE inc., pour l'entretien sanitaire du tunnel Champs de Mars et autorisé une dépense maximale de 45 000 \$;

Attendu que l'article 3 de la convention prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger, pour une période d'un an, soit à partir du 15 février 2019, le contrat avec COFORCE inc. pour l'entretien sanitaire du tunnel Champs de Mars;

D'autoriser une dépense maximale de 46 350 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1186890009

CA18 240580

Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme « TAPAJ » pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2018-2019 et accorder une contribution maximale de 6 270 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2018-2019;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 270 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1186890020

CA18 240581

Accorder un contrat au prix unitaire de 110 \$/h à J.M.A.C Remorquage transport et déneigement inc. pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 252 945 \$ (appel d'offres public 18-17242 – 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder un contrat à J.M.A.C Remorquage transport et déneigement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2018-2019 et 2019-2020, là où requis, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit un prix de 110 \$/h, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17242 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 252 946 \$, taxes incluses, pour la location de deux remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigement des saisons 2018-2019 et 2019-2020, là où requis, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1185382011

CA18 240582

Résilier le contrat accordé à NIPPAYSAGE inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle Mackay/Bishop (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240621 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, accordé un contrat de services professionnels et approuvé la convention avec NIPPAYSAGE inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle Mackay/Bishop et autorisé une dépense maximale de 165 678,98 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la surveillance de chantier prévue au contrat n'est plus requise :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De résilier le contrat avec NIPPAYSAGE inc. pour des services professionnels en urbanisme, architecture de paysage, aménagement urbain et ingénierie dans le cadre des transformations de ruelles au centre-ville (appel d'offres public VMP 16-031- 4 soumissionnaires);

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1166255022

CA18 240583

Résilier le contrat accordé à NIPPAYSAGE inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240622 adoptée à sa séance du 13 décembre 2016, accordé un contrat de services professionnels, approuvé la convention avec NIPPAYSAGE inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond et autorisé une dépense maximale de 154 296,45 \$ (appel d'offres public VMP-16-031 - 4 soumissionnaires);

Attendu que la surveillance de chantier prévue au contrat n'est plus requise :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De résilier le contrat avec NIPPAYSAGE inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de transformation de la ruelle de la Montagne/Drummond (appel d'offres public VMP-16-031 – 4 soumissionnaires);

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1166255023

CA18 240584

Accorder, à même le budget de fonctionnement, dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers, une contribution de 500 \$ à Maisons Adrianna et une contribution de 500 \$ à Chez Émilie, maison d'entraide populaire pour une contribution totale de 1 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers, les contributions suivantes :

- 500 \$ à Chez Émilie, maison d'entraide populaire;
- 500 \$ à Maison Adrianna;

D'imputer cette dépense totale de 1 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1184951010

CA18 240585

Accorder un contrat à L. J. Excavation inc., au prix de 93,50 \$/h, du lundi au vendredi, et de 95,00 \$/h, le samedi et le dimanche, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de 6 mois et autoriser une dépense maximale de 86 346,23 \$ (Gré à gré - 3 soumissions reçues)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder un contrat à L. J. Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 6 mois, au prix de sa soumission, soit au prix unitaire de 93,50 \$/h du lundi au vendredi et de 95,00 \$/h, le samedi et le dimanche;

D'autoriser une dépense maximale de 86 346,23 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1185382015

CA18 240586

Accorder un contrat de 1 710 023,18 \$ à Les Constructions Berka inc. pour les travaux de réaménagement de la salle de spectacle de la Maison de la culture Janine-Sutto (2550, rue Ontario Est) (8662) et autoriser une dépense maximale de 2 005 857,18 \$ (appel d'offres public 5967 – 8 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 2 005 857,18 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la salle de spectacle de la Maison de la culture Janine-Sutto (2550, rue Ontario Est), incluant une dépense de 256 503,48 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Constructions Berka inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 710 023,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5967;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1180660001

CA18 240587

Accorder un contrat de 85 760,76 \$ à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019 et autoriser une dépense maximale de 85 760,76 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Serres Y. G. Pinsonneault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 85 760,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-17298;

D'autoriser une dépense maximale de 85 760,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture des fleurs annuelles 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1186071003

CA18 240588

Approuver la convention avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal, se terminant le 1^{er} juillet 2019, pour la mise en place du projet « Élève athlète » et accorder une contribution de 3 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 1^{er} juillet 2019, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le projet « Élève athlète » dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 3 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1180173008

CA18 240589

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240590

Autoriser une dépense de 690 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 33^e édition de la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par Excellence sportive de l'île de Montréal

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par Excellence sportive de l'île de Montréal, qui aura lieu le 16 novembre 2018;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 690 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1185125003

CA18 240591

Modifier la résolution CA17 240574 et modifier la convention avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » afin de réduire la contribution au Centre Jean-Claude-Malépart à 7 520 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240574 adoptée à sa séance du 22 novembre 2017, approuvé les deux conventions avec le Centre Jean-Claude-Malépart et Projet LOVE : Vivre sans violence dans le cadre du programme « Passeport jeunesse » et accordé une contribution totale de 20 000 \$;

Attendu que l'analyse de la reddition de compte finale comporte un solde de 2 480 \$:

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier la résolution CA17 240574 afin de modifier la convention avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » afin de réduire la contribution de 2 480 \$, pour une contribution totale de 7 520 \$ au Centre Jean-Claude-Malépart;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1170173003

CA18 240592

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec le Centre d'éducation populaire et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) pour une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue et dans les transports en commun et accorder une contribution de 22 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec le Centre d'éducation populaire et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) pour une campagne de sensibilisation contre le harcèlement de rue et dans les transports en commun;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 22 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1185179010

CA18 240593

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 175 \$ à Espace Libre

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 175 \$ à Espace Libre;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1185125004

CA18 240594

Accorder un contrat au prix unitaire de 168,73 \$/h à Urbex Construction inc., accorder un contrat au prix unitaire de 159,95 \$/h à S. Boudrias Horticole inc. et accorder un contrat au prix unitaire de 170 \$/h à 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette) pour la location de 4 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement des saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 961 018,55 \$ (appel d'offres public 18-17243 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder un contrat à Urbex Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location de 1 tracteur/chargeur, au prix de sa soumission, soit au prix unitaire de 168,73 \$/h, soit pour une somme de 242 496,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17243;

D'accorder un contrat à S. Boudrias Horticole inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location de 1 tracteur/chargeur, au prix de sa soumission, soit au prix unitaire de 159,95 \$/h, soit pour une somme de 229 878,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17243;

D'accorder un contrat à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location de 2 tracteurs/chargeurs, au prix de sa soumission, soit au prix unitaire de 170 \$/h, soit pour une somme de 488 643,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17243;

D'autoriser une dépense maximale de 961 018,55 \$ pour la location de 4 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement des saisons 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public 18-17243 - 4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1185382012

CA18 240595

Autoriser un montant supplémentaire de 1 653,21 \$ au contrat avec DXP Postexperts (9248-5523 Québec inc.) pour l'impression des bulletins été et automne 2018 et le calendrier d'activités estivales pour l'arrondissement de Ville-Marie afin de majorer le contrat de 63 814,61 \$ à 65 467,82 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240310 adoptée à sa séance du 31 mai 2018, accordé un contrat à DXP Postexperts (9248-5523 Québec inc.) pour l'impression des bulletins été et automne 2018 et le calendrier d'activités estivales pour l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 63 814,61 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-18-006 - 3 soumissionnaires);

Attendu que des copies supplémentaires ont été demandées :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 653,21 \$ afin de majorer le montant du contrat accordé à DXP Postexperts (9248-5523 Québec inc.) à 65 467,82 \$ \$, taxes incluses, pour l'impression des bulletins été et automne 2018 et le calendrier d'activités estivales pour l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1182840001

CA18 240596

Accorder un contrat de 167 785,69 \$ à Groupe SDM inc. pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et autoriser une dépense maximale de 167 785,69 \$ (appel d'offres public 18-17126 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 167 785,69 \$, taxes incluses, pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe SDM inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 167 785,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17126;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1185382013

CA18 240597

Approuver la convention avec L'Auguste Théâtre pour le « Festival Noël dans le Parc édition 2018 » dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec L'Auguste Théâtre pour le « Festival Noël dans le parc édition 2018 » dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1182624005

CA18 240598

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Modélisation sonore 3D des places du Quartier des spectacles - Étape 1 : « calibration des places » et accorder une contribution de 50 000 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour son projet « Modélisation sonore 3D des places du Quartier des spectacles - Étape 1 : « calibration des places »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1180318031

CA18 240599

Approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2019, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2018 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021) et accorder une contribution de 25 688 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 30 juin 2019, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2018 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 4 537 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 4 537 \$ à Chez Émilie maison d'entraide populaire;
- 4 540 \$ à Direction Chrétienne inc. – Centre Innovation Jeunes;
- 4 537 \$ à Cirque Hors Piste;
- 7 537 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;

D'imputer cette dépense totale de 25 688 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1184105009

CA18 240600

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.24.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240601

Approuver la convention avec MU pour le projet de la mise en lumière de la murale de Léonard Cohen et accorder une contribution de 59 680,50 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention avec MU pour le projet de la mise en lumière de la murale de Léonard Cohen;

D'accorder, à cette fin, une contribution 59 680,50 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1182624007

CA18 240602

Accorder un contrat de gré à gré de 82 268,76 \$ à Coforce inc., pour la période du 22 novembre 2018 au 1^{er} mars 2019, pour les services d'entretien ménager, de surveillance du Pavillon du Lac-aux-Castors et de déneigement pour le Chalet du Mont-Royal, le Pavillon du Lac-aux-Castors ainsi que pour le kiosque K20 de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 82 268,76 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 82 268,76 \$ pour l'entretien sanitaire et de surveillance du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Chalet du Mont-Royal pour la période du 22 novembre 2018 au 1^{er} mars 2019;

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré à Coforce inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1184206002

CA18 240603

Accorder deux contrats au montant de 367 914,25 \$ chacun, pour un total de 735 828,50 \$, à 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) , seul adjudicataire pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 (36 mois) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le secteur Est (lot 1) et le secteur Ouest (lot 2) de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 846 202,77 \$, incluant les taxes et les contingences (appel d'offres publiques 18-17204 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), pour le lot 1, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 367 914,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17204;

D'accorder un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), pour le lot 2, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 367 914,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17204;

D'autoriser une dépense maximale de 846 202,77 \$, incluant une dépense de 110 374,28 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1186890018

CA18 240604

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 050 \$

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. (La);
- 1 000 \$ à la Commission scolaire de Montréal - École Pierre-Dupuy;
- 1 050 \$ à la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal (1972);
- 4 000 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud;
- 2 000 \$ au Réseau des lesbiennes du Québec (LRQ);
- 200 \$ à la Commission scolaire de Montréal - École Saint-Anselme;
- 2 000 \$ au Projet T.R.I.P.;
- 1 000 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 5 000 \$ au Comité social Centre-Sud inc.;
- 800 \$ à Conscience urbaine;

D'imputer cette dépense totale de 20 050 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1180619009

CA18 240605

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1185237064

CA18 240606

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240607

Adopter une résolution modifiant la résolution CA11 240756 afin d'autoriser de nouvelles dérogations pour le projet sis au 800, Saint-Jacques Ouest relatives au retrait d'alignement et aux quais de chargement et de mettre à jour les plans annexés, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et abroger la résolution CA18 240282 - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « a » par le sous-paragraphe suivant :
 - a) de déroger notamment aux articles 10, 34, 55, 59, 61 et 583 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) De modifier le premier paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « c » par les sous-paragraphe suivants :
 - c) d'ériger par phases deux complexes immobiliers distincts reliés par un passage souterrain et ne place publique conformément aux plans numérotés 1 à 11, intitulés 700 - 800, Saint-Jacques et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 31 juillet 2018;
 - d) de déroger au paragraphe 1 de l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1);
- 3) De modifier le deuxième paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement du sous-paragraphe « a » par le sous-paragraphe suivant :
 - a) respecter substantiellement l'implantation et la volumétrie montrées aux plans mentionnés précédemment pour le basilaire;
- 4) De modifier le deuxième paragraphe de la résolution CA11 240756 par l'ajout des conditions suivantes :

- h) une place publique doit être aménagée entre les deux complexes immobiliers tels qu'illustrés aux plans mentionnés au sous-paragraphe « a » du paragraphe précédent. Cette place publique doit s'étendre de la rue Saint-Jacques à la rue Notre-Dame et présenter une largeur d'au moins 40 mètres;
 - i) la demande de permis de construction de la tour de bureaux doit être accompagnée d'une servitude d'accès public pour la place publique projetée, ainsi que d'un plan détaillé de son aménagement paysager;
 - j) les constructions doivent tendre à respecter les paramètres d'implantation, de volumétrie et de traitement architectural montrés aux plans mentionnés précédemment et favoriser des conditions de confort pour la place publique projetée (vent et ensoleillement);
 - k) une proposition ornementale (œuvre d'art, mur végétal ou autre) devra être soumise pour la section de mur aveugle donnant sur l'espace public pour le 800, Saint-Jacques Ouest;
- 5) De modifier le troisième paragraphe de la résolution CA11 240756 par le remplacement des mots « la première phase de construction du complexe immobilier identifié aux plans mentionnés précédemment; » par les mots « l'achèvement de la structure du basilaire de la première phase de construction identifiée aux plans mentionnés précédemment; »
- 6) De soumettre les demandes de permis de construction et de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA11 240756, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- a) l'aménagement de la place publique projetée vise à privilégier :
 - une surface végétalisée avec, notamment, la plantation d'arbres à grand déploiement, avec une profondeur de sol arable d'au moins 2 mètres;
 - un décorum de prestige pouvant contribuer à la mise en valeur du bâti riverain tout en offrant des espaces de détente pour les usagers;
 - une gestion intégrée et performante de gestion des eaux pluviales;
 - la préservation in situ des vestiges archéologiques, sous réserve des mesures requises en cas de contamination du sol;
 - b) le traitement architectural des bâtiments vise à privilégier :
 - une volumétrie qui contribue à minimiser les impacts éoliens au sol et à maximiser l'ensoleillement, particulièrement sur la place publique projetée;
 - un pourcentage d'ouverture d'au plus 60 % pour le basilaire du 700, rue Saint-Jacques;
 - une proportion dominante de pierre grise pour le revêtement du basilaire du 700, rue Saint-Jacques;
 - un éclairage nocturne discret;
 - un affichage intégré au concept architectural;
 - un verre transparent, sous réserve des objectifs de performance énergétique;
 - l'aménagement de toits verts;
 - une fragmentation du traitement des tours de façon à minimiser leur masse et à accentuer leur expression verticale;
 - une intégration de la façade historique montrée aux plans mentionnés précédemment qui est respectueuse du caractère architectural d'origine de ce bâtiment;
 - une interface conviviale entre le rez-de-chaussée des deux édifices et l'espace public, assurée par la transparence du revêtement, l'occupation des espaces intérieurs et la présence d'accès piétonniers.
 - c) l'implantation des bâtiments vise à privilégier :
 - un alignement sur rue du côté des rues Saint-Jacques et Notre-Dame;
 - des accès piétonniers sur le boulevard Robert-Bourassa, les rues Saint-Jacques et Notre-Dame et sur la place publique projetée;
 - l'aménagement d'accès véhiculaires (stationnements et quais de chargement) respectueux du caractère piétonnier des trottoirs bordant le site;

7) De fixer la prise d'effet de la présente résolution au dépôt d'une demande de permis de construction complète pour l'un ou l'autre des complexes immobiliers projetés, à défaut de quoi, elle demeure nulle et sans effet;

8) D'abroger la résolution CA18 240282.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
1187400010
pp 387

CA18 240608

Adopter une résolution autorisant l'usage « salle de spectacle » aux niveaux 4, 5 et 6, l'usage « débit de boissons alcooliques » lié à des événements ponctuels à tous les étages et certains usages commerciaux à tous les étages du bâtiment situé au 2109-2111, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Les 7 doigts de la main - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de l'usage « salle de spectacle » aux niveaux 4, 5 et 6, l'usage « débit de boissons alcooliques » et certains usages commerciaux à tous les étages d'un bâtiment situé au 2109-2111, boulevard Saint-Laurent;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) L'usage « débit de boissons alcooliques » est autorisé uniquement en complément d'un événement ponctuel ou d'un spectacle, lié aux activités de cirque, de danse ou de gymnastique d'organismes traitant avec la Compagnie Les 7 doigts de la main;
- b) Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- c) L'usage « commerce » est autorisé uniquement pour l'usage « traiteur » sans cuisson ni restaurant ainsi que pour la location ponctuelle des salles du bâtiment à d'autres organismes.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
1180607009
pp 384

CA18 240609

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de promouvoir la mobilité durable - Adoption

Attendu que le second projet de règlement, avec changements, a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de promouvoir la mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1186399006
CA-24-282.116

CA18 240610

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour la réalisation du programme Accès Jardins- volet local - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour la réalisation du programme Accès Jardins- volet local lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 par sa résolution CA18 240552;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour la réalisation du programme Accès Jardins- volet local » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 par sa résolution CA18 240552;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-289 autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour la réalisation des travaux prévus au programme Accès jardins.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1187128005
CA-24-289

CA18 240611

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2018-2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 587 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements prévus au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1186493004

CA18 240612

Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2019, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement imposant, à compter du 1er janvier 2019, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 par sa résolution CA18 240554;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018 par sa résolution CA18 240554;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-287 intitulé le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) imposant, à compter du 1^{er} janvier 2019, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180141007
CA-24-287

CA18 240613

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance établissant la création d'un sens unique sur l'avenue Goulet entre la rue Ontario et la rue Cartier

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 224 établissant la création d'un sens unique sur l'avenue Goulet, entre la rue Ontario et la rue Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1185353001

CA18 240614

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Lucien-l'Allier, entre les rues Saint-Jacques et Victor-Hugo, et sur la rue Victor-Hugo, entre la rue Lucien-l'Allier et la rue Lucien-l'Allier

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 225 visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Lucien-l'Allier, entre les rues St-Jacques et Victor-Hugo, et la rue Victor-Hugo, entre la rue Lucien-l'Allier et la rue Lucien-l'Allier.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1185275002

CA18 240615

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance autorisant l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue du Havre et du boulevard De Maisonneuve

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 226 autorisant l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue du Havre et du boulevard De Maisonneuve.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1185353005

CA18 240616

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'augmenter à 50 000 \$ le pouvoir d'un fonctionnaire d'accorder un contrat lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une offre conforme et de permettre au fonctionnaire de niveau B d'approuver un projet visé au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), dans le cas où le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable avec condition, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10
1185237067
CA-24-289

CA18 240617

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11
1180318026
CA-24-291

CA18 240618

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12
1180318027
CA-24-292

CA18 240619

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal-Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal, Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13
1180318028
CA-24-293

CA18 240620

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14
1180318029
CA-24-294

CA18 240621

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.15 à 40.21.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 240622

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 6^e partie, B)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 586 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 article 560), l'ordonnance 01-282, o. 214 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 535 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 136 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 130, permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1187209013

CA18 240623

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel au 4^e et 5^e étage du bâtiment situé au 1133, rue Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « résidentiel » aux 4^e et 5^e étages du bâtiment situé au 1133, rue Sainte-Catherine Ouest, et ce, conformément à l'article 247 de ce règlement;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'usage doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
 - b) l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1183332007

CA18 240624

Adopter une résolution autorisant une case de stationnement supérieure au maximum autorisé dans le stationnement souterrain du 1500, avenue du Docteur-Penfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), pour le bâtiment situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield, l'autorisation d'aménager une unité de stationnement supplémentaire au sous-sol du bâtiment, pour porter à 9 le nombre total d'unités et ce, en dérogation à l'article 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition que l'aire de stationnement doit être pourvue d'une plate-forme tournante permettant au véhicule de l'unité supplémentaire de sortir du stationnement en marche avant.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
1187400012
pp 388

CA18 240625

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à l'implantation, à la hauteur et à la densité maximales prescrits par le Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié) pour le bâtiment à construire au 1025, rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le lot 3 285 252 tel qu'identifié au plan numéro 1 réalisé par Béïque-Legault-Thuot architectes, modifié et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14 et 15 du Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) les retraits d'alignements, la préservation du bâtiment existant et la relocalisation de la pinte de lait existante doivent être substantiellement conformes au plan numéroté 14 réalisé par Béïque-Legault-Thuot architectes et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018;
 - b) la hauteur, la densité et l'implantation doivent être conformes au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) la fenestration et le traitement des ouvertures doivent être respectueux du caractère architectural d'origine;
 - d) seuls les usages commerciaux sont autorisés pour les locaux du rez-de-chaussée ayant front sur la voie publique et sur le passage piétonnier;
 - e) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 750 360 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la structure du quatrième étage soit complétée; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - f) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable supplémentaire d'un montant de 500 240 \$ visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine, celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient exécutés; advenant que les travaux de restaurations et de conservation ne soient pas réalisés à la fin des travaux de construction ou que ceux-ci ne soient pas conformes aux plans soumis pour révision, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) la structure soutenant la pinte de lait doit tendre à reprendre l'aspect de la structure d'origine;
 - ii) la conservation et la restauration des portions du bâtiment à préserver doivent permettre d'assurer le respect des caractéristiques d'origine;
 - iii) le projet doit assurer une interface animée en bordure du passage piétonnier;

- 3) La présente résolution prendra effet au moment de l'enregistrement d'une servitude d'accès public pour le passage piéton projeté sur la lisière identifiée comme réserve foncière au plan numéroté 14 réalisé par Béïque-Legault-Thuot architectes et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018. Cette servitude doit être enregistrée dans un délai de 12 mois, à défaut de quoi, la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
1187303010
pp 387

CA18 240626

Adopter une résolution modifiant la résolution CA07 240034 afin de permettre de construire un agrandissement au toit pour le bâtiment situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA07 240034 adoptée à sa séance du 6 février 2007, accordé pour l'immeuble portant le numéro 439, rue Saint-François-Xavier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et de construire un agrandissement hors toit;

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'adopter, pour l'immeuble situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, conformément au Règlement sur les projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA07 240034, afin de déroger à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et de construire un agrandissement au toit;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'agrandissement au toit doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans A-100, A-101, A-201 et A-301 datés du 3 avril 2018, dessinés par les architectes Joly Baygin et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 octobre 2018;
 - b) l'émission du permis doit être soumis à la procédure du Titre VIII (PIIA);
 - c) aucun équipement mécanique, antenne ou autre élément n'est autorisé sur le toit de l'ajout;
 - d) les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au bâtiment existant et une visibilité réduite de l'ajout.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
1180607010
pp 389

CA18 240627

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2018, 9^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 588 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 536 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 article 560), l'ordonnance 01-282, o. 215 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1182624004

CA18 240628

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance désignant les sites où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale, picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2019

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), les ordonnances suivantes :

- E-7.1, o. 58, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale sur le domaine public pour la saison 2019;
- E-7.1, o. 59, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre picturale ou graphique pour la saison 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1182624002

CA18 240629

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2019 – Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2019, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.22
1182701005
CA-24-290

CA18 240630

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements - Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.23 1185237069
CA-24-295

CA18 240631

Approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du permis, la réalisation des travaux illustrés aux documents préparés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, déposés le 25 juillet 2018 à l'arrondissement de Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 975, rue Saint-Denis

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

Approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du permis, la réalisation des travaux illustrés aux documents préparés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, déposés le 25 juillet 2018 à l'arrondissement Ville-Marie, concernant l'immeuble situé au 975, rue Saint-Denis, suite à la demande de permis de transformation 3001419812.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1187524002

CA18 240632

Désigner monsieur René Bergeron, chef de section à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Quartier latin

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner monsieur René Bergeron, chef de section à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Quartier latin.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1180318030

CA18 240633

Motion afin de proclamer le mardi 27 novembre 2018 journée « Mardi je donne »

Attendu que, Mardi je donne a été établi comme journée nationale consacrée au don et au bénévolat le 27 novembre 2018;

Attendu que, Mardi je donne est une célébration de la philanthropie et de la générosité où les gens donnent ce qu'ils sont capables de donner;

Attendu que, Mardi je donne est un jour où les citoyens travaillent ensemble pour leurs causes préférées afin de bâtir une communauté plus forte;

Attendu que, Mardi je donne est l'occasion d'encourager les citoyens à aider les autres durant cette journée et tout au long de l'année :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante, Robert Beaudry, Sophie Mauzerolle, Anne-Marie Sigouin et Richard Ryan

De proclamer le 27 novembre 2018 journée « **Mardi je donne** » dans la ville de Montréal et d'encourager tous les citoyens à s'unir pour redonner à la communauté de façon personnelle et significative.

Adoptée à l'unanimité.

65.01

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 5 décembre à 18 h 30 heures, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard de Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 41.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA18 240637
lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2018.